



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE DU COLONEL DESPLATS, RUE DE L'ECLUSE,
RUE BARTHELEMY GAUTIER
DU 08 NOVEMBRE 2006 AU 06 FEVRIER 2007**

EH/CB

APM 06/1409

Le Maire de la Ville de ROYAN,

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par l'entreprise LACOMBE RESEAUX,
sise 7 rue Raymond Baillou, B.P.45 - 17800 PONS, en date du
23 octobre 2006,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers
de la route pendant toute la durée des travaux,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : L'entreprise LACOMBE RESEAUX est autorisée à effectuer des
travaux (ouverture de tranchée pour pose de réseau d'éclairage public
en souterrain, pose de conduite, longitudinal, électricité sous
chaussée, sous trottoir) rue du Colonel Desplats, rue de l'Ecluse, rue
Barthélémy Gautier du 06 novembre 2006 au 06 février 2007.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera interdite « sauf riverains » suivant
l'avancement du chantier sur les voies précitées pendant toute la
durée des travaux.
De plus, la circulation sera rétablie le soir.*

*ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit des deux côtés des voies
précitées aux droits du chantier, pendant toute la durée des travaux.*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation
seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant
toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.*

Fait à ROYAN, le 25 octobre 2006

**Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 30 Octobre 2006**

**Le Maire,
H. LE GUEUT**